

2 avril 2021

https://www.aefinfo.fr/depeche/649604

HOME | ENSEIGNEMENT / RECHERCHE | ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | DÉPÊCHE N°649604

Des associations, mutuelles et entreprises formulent trois propositions pour répondre à la crise sociale étudiante

Dans une lettre ouverte adressée à Emmanuel Macron le 24 mars 2021, des associations, mutuelles et entreprises impliquées dans le monde étudiant proposent la mise en œuvre de "solutions efficaces" à destination de l'ensemble de la population étudiante. Il s'agit du gel de droits d'inscription dans tous les établissements, publics et privés, délivrant un diplôme reconnu ou autorisé par l'État, de la minoration temporaire de 15 % TTC du coût du logement dans les résidences étudiantes, et de la création d'une "médiation de vie et d'étude" pour résoudre les litiges liés à la vie étudiante.



"Nous réaffirmons qu'aujourd'hui, la détresse sociale des étudiantes et des étudiants de notre pays constitue bien une urgence vitale. Cette détresse, de multiples origines, [...] s'accélère, aussi, en ce premier trimestre 2021, sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les territoires ultramarins", écrivent dans une lettre ouverte adressée à Emmanuel Macron le 24 mars 2021, des associations, mutuelles et entreprises impliquées dans le monde étudiant (1).

UNE CRISE SOCIALE "TRÈS MASSIVEMENT PARTAGÉE PAR CETTE CLASSE D'ÂGE"

Elles proposent la mise en œuvre de "solutions efficaces" à destination de l'ensemble de la population étudiante et non des seuls étudiants logés au sein des Crous. "Par confort sinon routine consensuelle, le ministère de l'Enseignement supérieur, un gouvernement après l'autre [...], a pris la mauvaise habitude de s'adresser exclusivement à l'opérateur public – le Cnous – lorsqu'il s'agit de prendre des mesures et de faire des annonces", soulignent-elles, citant le "blocage de l'indexation des loyers" dans ces résidences. Un choix qu'elles jugent "très limitatif" alors que la crise sociale étudiante est "très massivement partagée par cette classe d'âge".

De la même manière, ces organisations regrettent que seuls les étudiantes et étudiants scolarisés en université soient concernés par l'annonce du gel des droits d'inscription pour l'année universitaire 2021-2022 (<u>lire sur AEF info</u>), laissant ainsi "de côté" les étudiants inscrits dans les établissements associatifs, privés, consulaires. "Soit une population de 560 000 étudiantes et étudiants."

TROIS MESURES

Les organisations détaillent ainsi trois mesures "simples à mettre en œuvre", qui s'appuient sur "un effort de l'ensemble des acteurs intervenant dans la vie étudiante, État, établissements privés et publics, bailleurs publics et privés" :

- "Le gel de droits d'inscription dans tous les établissements, publics et privés, délivrant un diplôme reconnu ou autorisé par l'État, y compris les CPGE, les STS et les diplômes d'université et quel que soit le ministère de rattachement (Agriculture, Culture, Enseignement supérieur, ...)". Cette minoration sera "temporaire", uniquement pour l'ensemble des droits d'inscription perçus pour les établissements au titre de l'année universitaire 2021-2022. La mesure est évaluée à 20 millions d'euros annuels.
- Une "minoration temporaire de 15 % TTC du coût du logement dans les résidences pour étudiants" (2 490 résidences, soit environ 200 000 logements conventionnés et non conventionnés, hors Crous). Cette mesure est proposée jusqu'au 30 juin 2021. "Elle fera alors l'objet d'une évaluation et devra impérativement intégrer une clause de revoyure entre les parties prenantes. Un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2021 devra être envisagé", précisent-elles. "Afin de ne pas placer les gestionnaires publics ou à but non lucratif en situation de difficulté, nous proposons la mise en place d'une compensation de la baisse de la redevance charges incluses par une subvention mensuelle, émise par Action Logement et/ou les collectivités territoriales. Le volume de cette aide exceptionnelle est évalué autour de 54 millions d'euros annuels pour les 60 000 logements conventionnés [...] et autour de 109 millions d'euros annuels pour les 140 000 logements évoqués."

■ La création d'une "médiation de vie et d'étude" pour résoudre les litiges liés à la "relation contractuelle avec le bailleur, à l'exécution du contrat de prêt souscrit pour la poursuite des études, à l'absence de stage en entreprise ou à l'étranger pour la validation d'un diplôme, au report d'une année d'étude à l'international, à l'absence de règlement des droits d'inscription, etc." Cette médiation représenterait "un moyen d'anticiper la survenance des situations de rupture auxquels devront faire face les étudiants en sortie de crise sanitaire et de situation d'urgence" et pourrait être saisie par toute personne "rencontrant une difficulté soit dans sa vie étudiante, soit dans son cursus, soit en relation avec un étudiant". Un lancement au début du deuxième trimestre 2021 permettrait un "démarrage opérationnel" pour la rentrée de septembre. Les organisations proposent que son financement soit assuré par la CVEC.

(1) Les premiers signataires sont :

Aurélien Cadiou, président de l'Association nationale des apprentis de France (Anaf); Maxime Renault, président du Bureau national des élèves ingénieurs (BNEI); Jean-Philippe Trédé, directeur général de Fac-Habitat; Flavien Lecomte-Chebret, président de la Fédération nationale des étudiants en sciences exactes, naturelles et techniques (Fneb); Samuel Collaudin, président de la Fondation Smerra Initiatives étudiantes; Xavier Bouchet, président de l'Office national du logement étudiant (ONLE); Lionel Lérissel, directeur de l'Office central d'accueil et de services étudiants (OSE); Baptiste Mougeot, président de la Smerra; Lise Le Bouille, présidente de l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage (Uneap); Roxane Nanot, présidente de l'Union nationale des étudiants en droit, gestion, AES, sciences économiques, politique et sociales (Unedesep); Nicolas Delesque, directeur de la rédaction d'Universités et Territoires.

ASSOCIATIONS - PARTENAIRES SOCIAUX | ETUDIANTS | GOUVERNANCE - STRATÉGIE - POLITIQUE DE SITE |
POUVOIRS PUBLICS - GOUVERNEMENT - PARLEMENT





